

L'observatoire bordelais de l'égalité avait eu l'occasion de publier en 2016 une importante enquête traitant des discriminations ([lien](#)).

Aujourd'hui, les travaux de la ville de Bordeaux se poursuivent en vue d'établir un véritable plan local de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

Dans le cadre de son projet de service majeur de « sécurité du quotidien », la police nationale s'engage encore plus avant sur le terrain de la lutte contre les discriminations en application du plan de prévention et de lutte contre les discriminations de novembre 2018, annexé au contrat de ville métropolitain ([lien](#)).

En conséquence, la direction départementale de la sécurité publique de la Gironde souscrit un engagement nouveau avec l'association Flag ! qui travaille depuis de nombreuses années à l'amélioration de la prise en charge des publics L.G.B.T. et plus particulièrement les personnes transgenres par les services de la police et de la gendarmerie nationales.



Tout d'abord, **dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre les LGBTphobies à Bordeaux**, il s'agira pour la police nationale de prendre une part active à la création d'un guide contre les agressions LGBTphobes comprenant des mesures de prévention à destination de l'ensemble des acteurs (commerces, associations...) en partenariat avec l'association FLAG ! ([lien](#)).

Ensuite, **à compter du 17 mai 2019**, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, **la police nationale met en place une permanence bimensuelle d'accueil et de conseil au sein de l'hôtel de police en liaison avec l'association Flag ! 33. Ce dispositif est inédit en France.** Les dates de ces permanences seront diffusées sur le compte twitter de la police nationale, mais aussi les sites de nos partenaires (Flag !, ville de Bordeaux, etc...).

Ce nouveau service s'adresse d'abord et avant tout aux victimes afin de les accompagner au mieux dans leur démarche de dépôt de plainte : présence d'une personne de confiance, accueillir la personne transgenre dans un premier temps selon la théorie de l'apparence puis dans un second temps, en fonction du genre selon lequel elle se définit et respecter ce choix en utilisant exclusivement la civilité (M. / Mme) et le prénom indiqués par la personne.

Il est également destiné à accompagner les enquêteurs face à des victimes ne maîtrisant pas tous les enjeux de l'enquête et dont les hésitations ou les silences sont de nature à empêcher un épilogue judiciaire satisfaisant.

Il s'agira enfin de mener des actions de sensibilisation à l'égard des policiers afin qu'il maîtrise au mieux les méthodes professionnelles de prise en charge de personnes transgenres auteurs d'infraction ([lien](#)).